

Conseil Municipal du 26 juin 2015

Compte-rendu

L'an deux mil quinze, le vingt six du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de BOURBON-LANCY s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Edith GUEUGNEAU, Maire, en suite de la convocation faite le 19 juin 2015 en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme GUEUGNEAU, Maire, M. RAYMOND, Mme HUCHET, Mme BRENON, M. BRIGAUD, Mme DUCROIZET, M. JACOB, Mme COURTIAL, Adjoint, MM. CHARBONNIER, DRAPIER, Mme ELHARAT, MM. FERREIRA, GAUTHIER, Mmes GOURY, GRIVOT, MM. GRONFIER, LOUIS, Mmes MAILLOT, MARION, M. PACAUD, Mme PACOT, Conseillers Municipaux.

Représentés : M. CENARD (par M. JACOB), Adjoint – Mme BERNARDIN (par Mme BRENON), Mme FORET (par Mme DUCROIZET), Mme GOULINET (par Mme HUCHET), M. JOLY (par M. PACAUD), M. PAILHAREY (par Mme PACOT), Conseillers Municipaux

Excusés : M. BAJAUD, Mme RYMKIEWICZ, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Mme MAILLOT Sylvie, Conseillère Municipale

Mme la Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19 heures 15 et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut débiter.

Hommage à M. GONNEAUD Didier

Mme la Maire indique qu'elle souhaite ouvrir la séance du Conseil Municipal en rendant hommage à M. Didier GONNEAUD, employé municipal qui a lutté pendant 3 ans contre la maladie et demande que soit effectuée une minute de silence.

Après la minute de silence, **Mme la Maire** évoque la mémoire de M. GONNEAUD et relate sa carrière au sein des services municipaux ainsi que ses grandes compétences. Elle fait part de son soutien à sa famille et précise que son épouse est également employée municipale.

Mme la Maire indique qu'une enveloppe circule au sein du Conseil Municipal pour collecter des fonds pour la recherche contre le cancer. Mme GOURY est chargée de récolter les dons.

19 heures 21, arrivée de M. GRONFIER.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

Aucune remarque n'est formulée.

Une fiche est soumise à la signature des membres du Conseil Municipal pour approbation de ce compte-rendu.

M. DRAPIER souhaite savoir pourquoi une fiche est soumise à la signature pour l'approbation.

Mme la Maire indique qu'il ne s'agit pas de formalisme mais juste une façon d'acter ce compte-rendu.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance doit être désigné par le Conseil Municipal. **Mme la Maire** propose Mme MAILLOT.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES SUR DÉLÉGATION

27/4/15	014	Avenant 1 en moins-value au marché des casiers de la piscine	- 594 € HT
---------	-----	--	------------

27/4/15	015	Avenant 1 en plus value pour le raccordement du réseau d'assainissement de la STEP au Grand Sornat	3 370 € HT
4/6/15	016	Attribution du marché de mission d'étude de faisabilité concernant l'optimisation de la ressource géothermique	28 430 € HT
4/6/15	017	Attribution du marché de travaux d'entretien de la voirie communale et réalisation d'aménagements	Minimum 50 000 € HT Maximum 300 000 € HT

Mme la Maire présente les décisions.

Elle indique pour la décision 016 que le bureau d'études ECOME a été retenu et rappelle le partenariat entre la Ville, l'Hôpital et l'Etablissement Thermal.

19 heures 28, arrivée de M. CHARBONNIER.

AFFAIRES FINANCIÈRES

VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX

Mme la Maire souhaite détailler les tarifs à voter.

En ce qui concerne les prestations funéraires et notamment les concessions au columbarium, elle précise qu'il est nécessaire de créer de nouveaux columbariums. La Municipalité projette également d'installer des cavurnes dans le cimetière.

Mme PACOT fait remarquer que l'augmentation des tarifs est très conséquente.

Mme la Maire répond que les tarifs sont proposés après comparaison avec les Villes voisines et donne des exemples.

Elle remercie également M. LENOIR pour le travail réalisé dans le cimetière.

Mme PACOT souhaite savoir quels choix ont les familles à l'échéance d'une concession de 15 ans.

Mme la Maire répond qu'il est possible de renouveler à nouveau pour 15 ans.

Mme la Maire continue la présentation des tarifs. Elle indique que pour la location de la salle d'obsèques civiles, il est constaté que celle-ci n'est pas louée uniquement pour les obsèques mais également par les familles pour se retrouver après des obsèques. Le tarif pour une heure n'étant pas utilisé, il est proposé de le supprimer.

Mme la Maire évoque les tarifs des droits de place pour les cirques, foires et marchés ainsi que la location des garages pour laquelle un tarif identique à tous les garages est proposé.

Mme la Maire, en ce qui concerne la chasse à la forêt de Germigny, indique que la municipalité a fait le choix, depuis de nombreuses années, de louer la forêt qui est un espace magnifique. En raison du coût important de la location de la forêt, les tarifs de la journée de chasse est augmentée pour le chasseur et le traqueur tout en restant raisonnable en comparaison du prix pratiqué pour les actions de chasse dans le privé.

Mme PACOT indique que la chasse ne peut, à elle seule, payer la location de la forêt en précisant que la location avait pour but principal de permettre la promenade.

Mme la Maire répond qu'elle est tout à fait d'accord et rajoute que la chasse permet également la régulation du gibier.

Mme la Maire présente les nouveaux tarifs de location des salles municipales et indique que le principe est changé. De nouveaux tarifs sont créés, ils sont différents pour

- les réunions par les organismes privés
- les Bourbonniens, les habitants de la Communauté de Communes « Entre Somme et Loire » et les habitants des autres communes.

Ce même principe est retenu pour les associations.

Le tarif comprend la location du matériel, de la vaisselle et les charges.

Mme PACOT demande à quoi correspondent les organismes privés et souhaite savoir si les comités d'entreprises sont compris dans ce terme.

Mme la Maire répond que les organismes sont notamment des entreprises et que les comités d'entreprises bénéficient du tarif associatif.

Elle indique que les nouveaux tarifs sont plus intéressants pour les associations. En contrepartie, il sera demandé aux associations d'aider à la mise en place de la salle.

Mme PACOT indique que les tarifs présentés sont plus bas qu'auparavant.

Mme la Maire précise que les tarifs seront désormais appliqués à la journée, il n'existe plus de tarifs dégressifs.

Mme PACOT souhaite savoir si la préparation de la salle est payante.

Mme la Maire répond qu'effectivement les nouveaux tarifs s'appliquent également à la préparation. Il sera demandé aux élus de garder le week-end de donner les clés et de les récupérer afin que tous les utilisateurs payent en fonction de l'utilisation effective.

M. DRAPIER pense qu'il fallait simplifier et que c'est sans doute une bonne solution. Par contre, il regrette les tarifs différenciés. Il indique qu'il aurait été souhaitable d'appliquer les mêmes tarifs pour l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes. Il espère que ces tarifs ont été évoqués avec les élus du Conseil Communautaire car cela pourrait avoir des effets négatifs.

Mme la Maire répond que les élus de la Communauté de Communes ne demandent pas l'avis de la Commune de Bourbon-Lancy lorsqu'ils prennent une décision. Des tarifs différenciés existent aussi dans les Communes. De plus, le poids des infrastructures pèse sur Bourbon-Lancy et est assumé par Bourbon-Lancy et ses Bourbonnais. Il n'est donc pas choquant d'avoir un prix différencié pour les habitants de la Commune.

M. DRAPIER dit qu'effectivement la différence est modeste mais en terme de symbole, Bourbon-Lancy doit montrer la voie car elle est la Commune qui dispose le plus de moyens par rapport aux autres Communes. Il est nécessaire de montrer de la solidarité. Les Communes rurales ont beaucoup d'inquiétudes.

Mme la Maire rappelle qu'il existait un tarif « Bourbonnien » et un tarif extérieur. La mutualisation est un projet avec l'intercommunalité mais elle ne doit pas se faire n'importe comment. La mutualisation doit se faire autrement, notamment en regroupant les achats. Les tarifs doivent également répondre aux attentes des Bourbonnais.

Mme HUCHET fait remarquer que la différence de tarifs est tout de même symbolique.

Mme la Maire confirme et que les Communes de la Communauté de Communes travailleront sur des sujets différents.

Mme COURTIAL indique que les tarifs fixés sont tout de même un cadeau pour les habitants de la Communauté de Communes puisque la différence n'existait pas avant.

M. DRAPIER précise qu'il y avait des tarifs différents uniquement pour la location des salles et que maintenant ce système est généralisé. Il pense qu'il aurait été possible d'éviter cette différenciation.

Mme la Maire continue en indiquant les recettes générées par les locations de salles pour l'année 2014.

Mme la Maire poursuit la présentation des tarifs et notamment ceux de l'adhésion à la Maison Partagée qui est également une structure portée par la Commune et qui engendre des charges de personnels. Elle précise que certains adhérents ne payent pas de cotisations car ils appartiennent à des associations locales qui fréquentent les lieux.

Mme la Maire présente les tarifs de l'accueil de loisirs en indiquant qu'à partir du 1^{er} juillet, 3 tarifs sont créés comme pour les locations de salles. Cette décision est également justifiée par la programmation de nombreuses sorties et elle les énumère. Elle indique qu'au printemps les sorties sont plus axées en faveur des adolescents.

Mme PACOT précise qu'il est difficile de comparer avec les tarifs des autres départements et que l'accueil des enfants des communes de l'extérieur permet d'amortir les charges fixes.

Mme la Maire répond que les inscriptions sont très importantes.

Mme PACOT souhaite savoir si, lors des inscriptions, il est toujours donné priorité aux enfants de la Commune.

Mme la Maire répond affirmativement.

Mme PACOT rajoute que les tarifs du Centre de Loisirs ont toujours été historiquement bas, ils sont les plus bas du Département.

Mme la Maire continue avec les tarifs de la piscine, avec un tarif Bourbon-Lancy et extérieur.

Mme PACOT demande comment distinguer le domicile lors de la venue à la piscine.

Mme la Maire répond que la question sera posée par la caissière et que cela sera sur la déclaration des baigneurs.

En évoquant la piscine, elle complète en indiquant qu'un distributeur de boissons, qui fait également snack, a été installé. Les tarifs des articles vendus seront également soumis à approbation.

Mme la Maire propose de passer au vote.

- **Accord à la majorité des membres présents et représentés, avec 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS**

VOTE DES SUBVENTIONS

Mme la Maire indique que certaines corrections ont été apportées par rapport à la note synthèse envoyée. Elle liste les changements et précise les associations concernées. En ce qui concerne l'Amicale Laïque, elle pense qu'une subvention globale pourrait être votée à cette association afin qu'elle la répartisse à ses clubs en fonction des manifestations organisées et des besoins de fonctionnement de chacun. Une réunion de rencontre est à prévoir pour ce sujet.

Mme la Maire poursuit en énumérant les subventions accordées aux associations. En ce qui concerne la subvention exceptionnelle du Comité des Fêtes, elle correspond à l'organisation, comme chaque année, de la fête du 14 juillet.

Mme la Maire, en ce qui concerne le foyer socio éducatif du Collège, indique que la Ville apportait une aide financière à tous les élèves sans tenir compte du lieu de leur domicile. Pour cette année, après discussion en bureau municipal, il est proposé de voter une subvention de 17,50 € par élève domicilié à Bourbon-Lancy. Une subvention exceptionnelle de 3 000 € sera versée pour ne pas pénaliser le Collège, ni l'association qui gère les fournitures scolaires.

M. DRAPIER précise qu'historiquement, à Bourbon-Lancy, une aide scolaire était apportée à tous les élèves. C'était un choix politique en faveur de l'éducation et pour valoriser l'attractivité du Collège car le but est d'accueillir les enfants d'un territoire. Il trouve que le choix de différencier l'aide n'est pas une bonne formule. Le fait de donner une subvention exceptionnelle pour cette année est un bon système puisque la subvention bénéficiera à l'ensemble des enfants.

Mme la Maire répond que, l'égalité de chance pour les enfants, tout le monde la veut. Toutefois, c'est au Collège de faire la démarche auprès des Communes concernées pour obtenir des aides pour les enfants accueillis. Elle précise que la F.C.P.E. achète des fournitures à prix coûtant et que cela est très intéressant pour les parents et qu'il existe également une allocation de rentrée scolaire. La générosité a certaines limites et l'objectif de la Municipalité est d'apporter des aides prioritairement aux écoles maternelles et élémentaires.

Mme HUCHET indique que les fournitures scolaires fournies par le Collège sont moindres et ne concernent pas toutes les fournitures scolaires, ce sont des fournitures prédéfinies. Par contre, il est très intéressant pour les familles d'acheter par l'intermédiaire de la F.C.P.E., ce qui permet de diminuer fortement le coût de la rentrée scolaire.

M. DRAPIER pense que pour les familles modestes le montant alloué pour les fournitures scolaires n'est pas négligeable. Il ajoute qu'il ne faut pas faire de discrimination positive en faveur des Bourbonnais.

Mme la Maire précise que cela serait plus gênant pour les voyages car il pourrait être imaginé d'attribuer la subvention au prorata du nombre d'élèves et certains enfants ne partiraient pas. Aujourd'hui, les Communes devraient jouer le jeu. Elle propose de créer un groupe de travail pour évoquer ces sujets.

M. BRIGAUD souhaite rappeler qu'il ne faut pas oublier que la Commune subit une baisse des dotations. Il paraît dangereux d'accorder des subventions par habitude. Il est nécessaire de se poser les bonnes questions. Il semble tout à fait logique de demander aux Communes de participer financièrement aux fournitures scolaires de leurs enfants scolarisés à Bourbon-Lancy.

M. LOUIS se dit d'accord avec M. BRIGAUD qui parle d'austérité et il se dit également assez d'accord avec M. DRAPIER lorsqu'il parle de solidarité. Il pense qu'il est difficile de réduire les subventions. Bourbon-Lancy est classé dans les Communes riches. Si les subventions sont baissées par la Commune, elles seront également baissées par le Département et la Région. De plus, l'on dit que la fusion de Communes permettrait des dotations supplémentaires, sauf qu'il n'y a pas de concertation entre les Communes et pas de consultation des habitants. Il est évoqué les transferts de charges, dans ce sujet, il souhaiterait connaître le coût global des TAP. Les impôts locaux n'ont pas été augmentés, ce qui est une bonne chose. Maintenant, il est nécessaire de trouver de l'argent et de faire des économies. Il relate un article lu dans le Figaro concernant les bénéfices des entreprises. Il pense qu'il est nécessaire d'évoquer ces sujets en constituant différentes commissions. Il est normal de faire sentir aux autres Communes que nous sommes dans une période d'austérité car en finalité ce sont les habitants de Bourbon-Lancy qui paient.

Mme la Maire répond qu'effectivement l'on demande beaucoup aux Communes.

M. BRIGAUD rappelle que la Commune de Bourbon-Lancy reverse à l'Intercommunalité 60 000 € au niveau du fonds de péréquation au profit des petites communes.

Mme la Maire dit qu'il est important d'apprendre à travailler ensemble.

Mme la Maire continue en listant les associations bénéficiaires de subventions. Elle évoque la subvention exceptionnelle accordée à l'association « Génération Distorsion » en indiquant que le nouveau festival pourrait peut-être entrer dans la programmation culturelle pour proposer un élément à la jeunesse.

Mme la Maire, en ce qui concerne, l'association « Lez'Arts en Bourbonnie » dit que c'est une belle semaine musicale sur l'ensemble du territoire.

Mme la Maire indique que pour l'Office du Tourisme un acompte de 30 000 € a déjà été versé ce qui porte la subvention totale à 114 000 €.

Pour « Passion Mouche », une subvention exceptionnelle est attribuée en raison d'une forte perte de poissons notamment due à la présence de cormorans.

M. DRAPIER intervient sur la subvention attribuée à la Société Philharmonique en indiquant que la subvention est de 13 405 € et que celle-ci est pratiquement divisée par 2 en comparaison avec l'année précédente.

M. BRIGAUD répond qu'effectivement il y a 10 000 € de moins car, pour l'instant, il n'y a pas de programme.

M. DRAPIER indique que le projet était de professionnaliser l'enseignement. L'idée était de trouver un équilibre entre la professionnalisation et le tutorat. Il rappelle que pour une Municipalité qui a un programme culturel fort, il ne faut pas oublier que la Société Philharmonique est un acteur culturel essentiel en termes de formation et d'animation du Territoire. Si ce qui se dit est vrai, la Société Philharmonique voudrait abandonner quelque chose qui faisait la force du territoire et que cela peut-être la conséquence de l'assèchement de la subvention communale. Il demande si effectivement les 10 000 € d'aide à professionnalisation sont supprimés.

Mme la Maire répond qu'aujourd'hui aucune demande particulière n'a été formulée. La subvention de fonctionnement est reconduite.

M. DRAPIER indique que la subvention de fonctionnement était de 23 000 € précédemment.

Mme la Maire précise qu'elle a rencontré la Présidente de l'association puisqu'aucun élément n'a été fourni. Elle propose de rencontrer les services du Département afin de travailler sur une nouvelle convention de 3 ans.

Lors de sa rencontre, la Présidente a indiqué le souhait de professionnaliser.

M. JACOB, qui était présent lors du Conseil d'Administration, précise qu'en mettant plus de professionnels à la Société, cela ne sera pas possible financièrement.

M. DRAPIER rappelle que la convention signée lie le Département, la Commune et la Société. Il juge nécessaire de revenir en arrière, car les chiffres présentés vont assécher la Société Philharmonique.

Mme la Maire répond que sans élément, la Ville ne peut pas subventionner. La Commune a besoin d'avoir un programme prévisionnel de la part de l'association pour attribuer les subventions.

M. BRIGAUD souhaite apporter deux précisions sur la subvention. Il y avait 10 000 € de subvention exceptionnelle pour renouveler les cuivres, celle-ci n'a pas été redemandée. Il y avait également 9 646 € pour le coût du professeur de l'école de musique de Gueugnon qui ne vient plus.

M. DRAPIER dit qu'aujourd'hui, la suppression de 20 000 € de subvention va provoquer la perte de la Société.

Mme la Maire indique qu'il est important d'avoir un dialogue entre l'association et la Municipalité. Elle a proposé à la Présidente de l'association de rencontrer le Département pour la signature d'une nouvelle convention. Le problème est qu'aujourd'hui aucun projet n'est fourni et il n'est pas possible de distribuer de l'argent comme cela sans projet.

M. DRAPIER répond que l'on a à faire à une association qui a toujours été fragile. La professionnalisation a toujours été accompagnée par la Municipalité.

Mme la Maire dit que la subvention n'est pas divisée par 2, qu'elle sera ajustée lorsqu'un projet sera présenté, la subvention sera revue en septembre.

M. DRAPIER pense que la Municipalité juge le projet d'une association très dynamique et dit que la Municipalité va tuer la Société. Il demande de reconduire la même subvention de fonctionnement que l'année dernière.

Mme la Maire répond que le projet n'est pas jugé car il n'existe pas. Elle indique que ce n'est pas la totalité de la subvention qui est votée ce soir. Elle précise qu'elle est favorable à la professionnalisation et que le tutorat a ses limites.

Mme HUCHET précise, en tant que parent d'élève de la Philharmonie, qu'elle a assisté à une réunion. Les cours deviendraient payants. Les parents ne sont pas contre si la participation est raisonnable.

Mme la Maire rappelle que la Municipalité finance 2 postes, apporte une subvention. Le complément de la subvention sera voté en septembre, mais il est nécessaire qu'un projet soit présenté et il ne peut y avoir de concession. La Société Philharmonique a toujours été aidée et le sera toujours, on ne dépense pas de l'argent public sans le justifier.

M. FERREIRA trouve le débat répétitif et demande à M. DRAPIER d'arrêter de faire de la politique politicienne.

Mme la Maire précise à nouveau que la subvention est un acompte.

M. DRAPIER répond que le sujet sera revu en septembre et que l'opposition sera vigilante.

Mme la Maire indique que des décisions ont été prises au conseil d'administration de la Société Philharmonique sur une participation financière « enfants/parents/adhésions ».

Mme la Maire clôt le débat en disant que le travail de fond est fait. Elle félicite la Philharmonie pour l'animation du territoire. La société est présente à toutes les commémorations.

Mme la Maire continue avec la présentation des subventions.

Pour l'UCIA, la Commune participe au loyer du local, à ce jour il n'y a pas de subvention exceptionnelle car aucun projet n'a été présenté.

Elle continue à lister les subventions.

M. LOUIS fait remarquer au nom de l'Astro Club que la subvention de démarrage n'apparaît pas.

Mme la Maire répond que c'est un oubli et qu'effectivement 2 subventions de démarrage seront rajoutés à cette liste pour un montant de 150 € chacune.

Mme PACOT constate qu'il n'y a plus de subventions d'allouées aux syndicats.

Mme la Maire indique qu'aujourd'hui des travaux sont en cours pour mettre des locaux décentes à disposition des syndicats. L'objectif est que chaque syndicat puisse disposer d'un bureau.

M. BRIGAUD souhaite indiquer que le total des subventions votées, y compris l'acompte déjà versé à l'Office de Tourisme est de 429 001 €.

M. LOUIS demande le chiffre de l'année passée.

M. BRIGAUD répond qu'il était de 451 222 €.

Mme PACOT précise que le montant doit tenir compte des adhésions et cotisations.

M. BRIGAUD répond qu'effectivement elles sont incluses et que la cotisation du Syndicat Intercommunal Thermal est en hausse. En 2014, la cotisation était de 44 000 €. Pour l'année 2015, elle est de 49 612 €.

M. RAYMOND précise que la cotisation est calculée avec la population thermale (cure médicalisée).

- **Accord à la majorité des membres présents et représentés, avec 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS**

SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE AVEC TVA LOYERS

Mme la Maire donne la parole à M. BRIGAUD.

M. BRIGAUD indique qu'il est nécessaire d'équilibrer le budget en raison du remboursement de l'emprunt pour les travaux de l'usine pour FOCAL, en sachant que le premier loyer sera payé par FOCAL en juillet. Il manque 6 mois de loyers, il est donc proposé de voter une subvention d'équilibre de 30 000 €. Etant donné que les travaux ont été plus onéreux que prévu, il sera nécessaire de faire le point en septembre et éventuellement de voter à nouveau une subvention d'équilibre.

- **Accord l'unanimité des membres présents et représentés**

SUBVENTION RENOVATION DE FAÇADE

Mme la Maire rappelle qu'une enveloppe de 10 000 € a été votée. Une demande a été présentée par M. POTIER Jean-Claude pour la rénovation de l'immeuble situé 73 avenue Emile et Claude Puzenat. La subvention proposée est égale au plafond, soit 2 000 €.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

REMISE DE BON CADEAU AUX LAURÉATS DU CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS ET FERMES FLEURIES

Mme la Maire indique qu'à l'occasion du concours communal des maisons fleuries, des bons cadeaux ont été émis et sont utilisables chez différents commerçants Bourbonnien. Il est donc nécessaire de prendre une délibération afin de pouvoir payer les factures correspondantes.

- **Accord l'unanimité des membres présents et représentés**

PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE AUX MOUVEMENTS DU PERSONNEL

Mme la Maire indique que chaque année il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs. Les modifications correspondent aux changements de grade du personnel et elle en donne lecture.

Mme la Maire fait un point comparatif sur les effectifs du personnel et évoque les recrutements et les départs. La répartition des personnes rémunérées est la suivante :

Année 2014		Année 2015	
Agents titulaires, stagiaires et CDI	103	Agents titulaires, stagiaires et CDI	101
Apprentis	3	Apprentis	0
CDD – CDG	2	CDD – CDG	6
Contractuels en CDD	9	Contractuels en CDD	1
Contrats aidés	32	Contrats aidés	28

Elle précise que l'année 2016 verra le départ d'employés présents depuis de nombreuses années.

Mme PACOT souhaite savoir si ne pas avoir d'apprentis est un choix de la Municipalité.

Mme la Maire répond que non, mais comme les services ont été réorganisés, il était difficile d'ajouter des apprentis maintenant. Il indique que pour elle, avoir des apprentis c'est s'en occuper et précise qu'elle est pour l'apprentissage.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

DÉFINITION DES RÈGLES D'OUVERTURE, DE FONCTIONNEMENT, DE GESTION ET DE FERMETURE DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS (CET), AINSI QUE DES MODALITÉS D'UTILISATION DES DROITS

Mme la Maire informe qu'un travail a été effectué pour mettre en place le Compte Epargne Temps (CET) et en définir les différentes modalités. Elle indique que cela répond à une attente du personnel.

Mme PACOT demande si le Comité Technique a donné son accord.

Mme la Maire répond qu'effectivement il a émis un avis favorable.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

URBANISME

CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS

Mme la Maire demande à M. BRIGAUD de présenter le dossier.

M. BRIGAUD informe que la Loi ALUR confirme la transmission de la compétence application du droit des sols aux Collectivités compétentes dans les intercommunalités de plus de 10 000 habitants dès le 1^{er} juillet 2015. Pour la Ville de Bourbon-Lancy, c'est le syndicat mixte du Pays Charolais Brionnais, défini en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais, qui a décidé de reprendre l'instruction mutualisé des autorisations d'urbanisme en cohérence avec la mise en œuvre du SCoT. Ces nouvelles compétences créées nécessitent la signature d'une convention. Cette convention prendra effet le 1^{er} juillet 2015 pour se terminer le 31 décembre 2017.

Mme la Maire indique que c'est un changement important. C'est une nouvelle façon de travailler.

M. LOUIS fait remarquer que l'on indique que l'on doit être en cohérence avec le Schéma de Cohérence.

Mme la Maire répond que c'est effectivement la formule car toute instruction doit être en cohérence avec le SCoT et rappelle les contraintes de celui-ci.

M. DRAPIER ajoute que le SCoT amène de nombreuses contraintes et indique que la Commune perd une certaine liberté.

Mme la Maire complète en indiquant que les petites communes vont être très pénalisées et propose de voter.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

ACHAT DE DEUX TABLEAUX DE CHARLES MERLETTE

Mme la Maire donne la parole à M. RAYMOND pour présenter le dossier.

M. RAYMOND indique qu'il est proposé l'achat de 2 tableaux de Charles MERLETTE. Il présente la biographie de Charles MERLETTE, peintre Bourbonnien, qui a fait sa carrière à Bourbon-Lancy. Il était dans la tradition des peintres militaires de la fin du 19^{ème} siècle. Il a laissé un certain nombre d'œuvres à Bourbon-Lancy, qui sont principalement présentées au Musée Saint Nazaire.

M. RAYMOND continue en précisant qu'il est proposé à la Commune d'acquérir 2 tableaux de Charles MERLETTE au prix de 1 200 €. Il ajoute que l'achat de ces œuvres permettrait de compléter le patrimoine communal.

M. LOUIS complète la présentation de ce peintre né en 1861 à Bourbon-Lancy et mort en 1899. Il nomme les tableaux en possession de la Commune. Il précise que 3 mécènes ont acheté 3 œuvres qu'ils ont offert au Musée, notamment un tableau représentant l'épouse de Charles MERLETTE, tableaux acquis au prix de 600 € l'un, d'où le prix de 1 200 € pour les tableaux proposés à l'achat. Il indique également une œuvre rare qui peut être vue à l'église et qui représente le Christ couché.

Mme la Maire nomme les œuvres de Charles MERLETTE en possession de la Commune.

M. LOUIS ajoute que 3 autres œuvres sont non répertoriées dans la liste indiquée.

Mme la Maire propose de délibérer.

- **Accord à la majorité des membres présents et représentés, avec 26 voix POUR et 1 ABSTENTION**

CONVENTION DE PARTENARIAT EXPOSITION « LE POISSON MIGRATEUR »

Mme la Maire présente le projet en indiquant que cette exposition est réalisée en partenariat avec l'Observatoire de Digoin et les Communes de Decize et Digoin. Elle ajoute que c'est une exposition qui voyage sur l'été 2015 et qu'elle sera utilisée à Bourbon-Lancy dans le cadre de la biennale « Au fil des arts ». Cette exposition a été réalisée avec 1 artiste et les enfants du Centre de Loisirs qui ont

décorés des Aloses (poissons migrateurs de la Loire). Ces réalisations seront visibles au plan d'eau du Breuil. Le coût de cette exposition sera, pour la Commune, de 1 544,30 €.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE BOURBON-LANCY

Mme la Maire indique que c'est un sujet d'importance et donne la parole à M. RAYMOND pour la présentation.

M. RAYMOND précise que la Municipalité est mobilisée pour développer l'attractivité touristique et que chaque année il y a lieu de définir les missions de l'Office de Tourisme. Ces missions sont notamment la promotion de la Commune, l'accueil et l'animation. Il indique qu'une autre mission est confiée à l'Office de Tourisme, c'est la commercialisation d'hébergement. Ces réservations pourront se faire par le système « web resa ». Ce système est proposé à tous les acteurs hébergeurs de la station. Tous ces acteurs ont été contactés et sont intéressés. C'est un affichage qui permet au client de sélectionner l'hébergement à partir des informations données.

Mme la Maire ajoute que la « web resa » est une vraie réponse de réservation. L'objectif est de permettre à tous les hébergeurs d'être traités de la même façon. Elle souhaite apporter une modification à la convention proposée, cette modification est la suivante : « L'Office de Tourisme et du Thermalisme de Bourbon-Lancy doit également travailler avec les associations et promouvoir leurs actions. Il doit rechercher chaque fois qu'il est possible une collaboration constructive avec les associations locales pour la promotion du tourisme. Le but recherché est la synergie des acteurs locaux telles que sont les associations ».

Mme la Maire explique que la Commune dispose de belles associations qui font venir du monde à Bourbon-Lancy. Il est intéressant que l'Office de Tourisme puisse tenir un stand à l'occasion des grandes manifestations. Il est également important qu'il y est un travail commun avec le service communication de la Commune.

Mme la Maire propose de procéder au vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

CONVENTION DE COMMERCIALISATION D'HÉBERGEMENTS PAR L'OFFICE DE TOURISME DE BOURBON-LANCY

Mme la Maire indique que c'est également un sujet d'importance et donne la parole à M. RAYMOND pour la présentation.

M. RAYMOND informe qu'il est proposé de confier à l'Office de Tourisme la commercialisation du parc d'hébergement du Parc Puzenat. Il rappelle que ce parc est constitué d'un centre d'hébergement, de 2 gîtes ruraux et d'un gîte de groupe qui se termine. Les gîtes ruraux sont labellisés « gîte de France » avec un classement « 2 épis » et le gîte de groupe portera également le label « gîte de France » avec une option pour une classification « 3 épis ». Au total, dans le parc Puzenat il y aura bientôt 68 possibilités de couchage à des niveaux de standings différents. Ce parc mérite un vrai dynamisme de commercialisation et la Commune n'a pas les moyens et les compétences pour le faire. L'Office de Tourisme commercialisera ces hébergements dans le cadre de la « web resa ». La commercialisation ira plus loin que la « web resa » car il sera nécessaire de rechercher une clientèle. La clientèle « cœur de semaine » sera la priorité des recherches de l'Office de Tourisme.

M. PACAUD souhaite savoir comment cela se passera pour les associations demandeuses de stages à Bourbon-Lancy.

M. RAYMOND répond qu'il n'y aura pas de changement. Il complète que c'est également une des recherches de clientèle.

Mme la Maire indique que dans la clientèle, les organisations syndicales seront sollicitées.

M. DRAPIER se dit satisfait de voir « La Forge » se terminer. Il ajoute que la Municipalité n'ayant pas encore organisé une visite, il l'a effectué avec Mme PACOT.

Mme la Maire répond que cette visite devait se faire mais les sols n'étaient pas terminés.

M. DRAPIER précise qu'il s'est réjoui de voir l'ancien parquet de la salle polyvalente réutilisé comme prévu.

Mme la Maire complète en rappelant le travail important de la mise en place de ce parquet.

M. DRAPIER, par rapport aux termes de la convention, souhaite savoir comment la commission de 20 % sur le montant des factures a été déterminée.

M. RAYMOND répond que le point de départ est l'optimisation financière de l'Office de Tourisme pour financer son poste de Direction car autrement il est financé par une subvention de la Municipalité et en croisant cela avec les taux que prennent les grands organismes loueurs. Ces taux s'étalent entre 12% et 25%. 20% est plutôt dans le haut de cette fourchette. Mais contrairement au « web resa », il y

aura une action commerciale. L'Office de Tourisme prend à sa charge l'édition de la plaquette commerciale et tous les coûts commerciaux seront à la charge de l'Office de Tourisme.

M. DRAPIER informe qu'il lui semblait que le taux était assez bas au contraire et souhaite savoir si, en fonction du remplissage, il a été envisagé petit à petit d'y avoir une augmentation de la recette de l'Office de Tourisme qui doit assumer des charges nouvelles mais peut-être également trouver des recettes complémentaires.

M. RAYMOND répond que c'est envisageable car pour l'instant c'est le départ dans l'inconnu. Il sera nécessaire de vérifier l'équilibre des comptes aussi bien du côté de la Commune que de l'Office de Tourisme. Par ailleurs, les simulations faites permettent de maintenir la subvention de la Commune à 84 000 € sans besoin supplémentaire et cela a été déterminant pour fixer le taux à 20%.

M. BRIGAUD précise que la Commune pourvoit à l'équilibre financier de l'Office de Tourisme et que la subvention sera adaptée en fonction du taux de la commission.

M. LOUIS souhaite savoir si les clients qui viennent paient la taxe de séjour.

M. RAYMOND répond affirmativement.

Mme la Maire propose de voter.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

AFFAIRES DIVERSES

Navette

La navette a été mise en place mi-avril avec 5 lignes différentes. Celle-ci remporte un grand succès. De mi-avril à juin, 1 255 personnes ont été transportées. Elle est fréquentée par des curistes mais aussi par des Bourbonnien(ne)s. C'est une vraie réponse et une satisfaction pour la population.

Des livres pour les écoliers du coup de pouce

Des livres ont été remis aux enfants fréquentant l'atelier d'accompagnement scolaire.

M. LOUIS indique qu'il dispense des cours avec Mme PACOT depuis longtemps.

Mme la Maire dit que la remise d'un livre est aussi une façon de valoriser le travail effectué par les élèves.

Parking de la place de la Mairie

Des places supplémentaires ont été créées et cela fait partie des engagements de la Municipalité. Une nouvelle signalétique a été réalisée. Les 3 espaces « vélo » ont été retirés et ils seront mis vers la Mairie. Il est également envisagé de mettre un banc vers le beffroi.

M. FERREIRA fait remarquer qu'il est nécessaire de modifier le chéneau car actuellement l'eau coule sur la borne électrique. Il pense qu'il sera également nécessaire de revoir le pavage qui est abîmé.

Repas des seniors

Mme la Maire informe que 390 personnes ont participé au repas avec la présence 75 bénévoles.

Fête de la musique

Mme la Maire indique la présence de 12 groupes avec une aide financière de 300 € par participant. Les acteurs économiques sont satisfaits et les forains également car rien n'a été délocalisé. Seule la sécurité est à revoir l'année prochaine.

Mme PACOT demande si les 300 € versés par groupe font l'objet d'une délibération.

Mme la Maire précise que non car chaque groupe a facturé la prestation à la Commune pour une valeur de 300 €.

Festi'voisins

La fête s'est déroulée dans 6 lieux différents. Le beau temps a permis d'avoir une bonne fréquentation.

Piscine

Mme la Maire indique que c'est une réelle satisfaction sur les travaux réalisés. C'est une vraie réponse pour les Bourbonnien(ne)s. Depuis l'ouverture, 256 entrées adultes et 256 entrées enfants ont été enregistrées. Les abonnements sont également nombreux, 76 pour les adultes et 46 pour les enfants.

Formation au secourisme

La Ville s'engage auprès des associations. Des membres de 2 associations ont participé à des formations au secourisme, « SEL LANCY » et le « GRS LOIRE ARROUX ». La formation a été dispensée par la Sécurité Civile pour un coût de 550 €.

Nuit des musées

Une nouvelle mise en scène a été réalisée par le Service Culturel et le Service Communication. Des voilages ont été posés. **Mme la Maire** remercie les élus qui ont participé au nettoyage du Musée.

Panneaux pour le stationnement des handicapés

Mme COURTIAL informe que par l'intermédiaire du LIONS CLUB la Commune a pu obtenir des panneaux pour le stationnement des handicapés. Ils ont été disposés à différents endroits.

Fête du jumelage

La préparation avance et **Mme la Maire** précise que ce sera une belle fête et un grand moment auquel les associations sont associées.

Promotion de la ville

La promotion du thermalisme a été réalisée dans différents magazines en collaboration avec l'Office du Tourisme et le partenaire thermal. Cela représente une belle image des thermes de Bourbon-Lancy.

Biennale « au fil des arts »

Cette biennale se déroulera du 11 juillet au 30 août.

Mme la Maire présente le programme de cette biennale qui comportera des expositions, des concerts et des contes. Cela sera une nouvelle animation pour Bourbon-Lancy.

Forum de la famille

Ce forum durera 3 jours avec un moment important qui est la signature d'une convention avec l'Etat pour la création d'un réseau V.I.F. (Violences Intrafamiliales).

Etat Civil

Mme la Maire présente ses condoléances aux familles touchées par un deuil.

M. GRONFIER demande la parole pour évoquer le problème de l'usine FOCAL. Depuis l'installation de cette usine dans ses nouveaux locaux, d'importantes nuisances ont été constatées. Il interpelle **M. DRAPIER** à ce sujet.

Mme la Maire reprend la parole en indiquant qu'effectivement les nuisances sont insupportables pour les riverains. Elle indique qu'elle a transmis un courrier argumenté à l'entreprise et qu'elle a téléphoné au responsable pour qu'il trouve des solutions. Le bruit ne s'entendait pas avant en centre ville et peut-être que cela est causé par la structure. Des riverains ont été reçus et leur mécontentement est compréhensible. Des solutions doivent être trouvées par l'Entreprise.

Il est nécessaire d'être réactif et vigilant.

M. DRAPIER confirme qu'il a été interpellé par des riverains. Il précise que l'entreprise avait pris publiquement des engagements. Il indique qu'aujourd'hui, il ne peut pas intervenir et que c'est effectivement à **Mme la Maire** d'intervenir pour faire respecter les engagements. Il ajoute qu'il est nécessaire d'être très vigilant à l'égard de l'entreprise qui doit trouver des solutions.

Il répond à **M. GRONFIER** en précisant qu'il n'a pas critiqué la nouvelle municipalité mais que sa position ne lui permet pas d'intervenir.

Mme la Maire répond que c'est effectivement son rôle d'être vigilante. Maintenant la réponse de l'entreprise est attendue rapidement. Elle indique qu'elle espère que c'est uniquement des problèmes de réglages et qu'il est nécessaire de suivre avec attention ce dossier.

Mme la Maire indique qu'un nouveau WC a été installé au plan d'eau et espère qu'il n'y aura pas d'incivilité.

Mme la Maire souhaite de bonnes vacances aux élu(e)s présent(e)s et indique que le prochain Conseil Municipal se tiendra très certainement début septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35